



*Mairie de Dun-Les-Places*

Rue du 26 juin 1944

58230 DUN LES PLACES

\*\*\*\*\*

Tél : 03 86 84 62 05

email : [mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr](mailto:mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr)

## Compte rendu conseil municipal du 16/02/2021

-----

Présents : Mmes Dirson , Mathieu, Joyot  
Mrs Bussy, Charles, Gonthier, Amiel, Schaller

Excusés : L. Biardoux donne pouvoir à R. Charles  
M. Louette donne pouvoir à F. Bussy

Absent : M.A. Sourd

Début de séance : 18h05

### 1- Validation du dernier compte rendu

### 2- Choix des entreprises pour la 3ème tranche de l'église :

– Lot 1 couverture :

Le Maire présente les 3 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. Après discussion au sein du conseil, le Maire propose de retenir le choix avancé par la commission d'Appels d'Offres qui a étudié les dossiers.

Le choix soumis au vote est :

Entreprise Artisans du Patrimoine pour un montant : 158 303,00€ HT

VOTE : 9 pour 1 abstention

– Lot 2 charpente

Le Maire présente les 3 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. Le choix s'oriente vers l'entreprise qui a déjà effectué les 2 premières tranches.

Choix soumis au vote :

Entreprise Richard pour un montant de 73 659,28€ HT

VOTE : 10 pour

Lot 3 maçonnerie

Le Maire présente la seule entreprise qui a répondu à l'appel d'offres.

Choix soumis au vote :

Entreprise Hory Marçais pour un montant de 26 563,93€ HT

VOTE : 10 pour

### 3- Bien sans maître :

La Mairie a effectué les démarches de reconnaissance du Bien situé à l'Huis Bonin sur la parcelle ZI 40, comme Bien sans Maître.

- pas de propriétaire connu
- les anciens propriétaires décédés depuis plus de 30 ans
- contributions foncières non acquittées depuis plus de 3 ans

Un arrêté municipal sera affiché à la mairie pendant 6 mois. Si aucun propriétaire ne se manifeste, ce bien deviendra propriété de la commune.

VOTE : 10 pour

### 4- Reprise des concessions au cimetière :

En 2017, un avis de constatation d'abandon a fait l'objet d'un arrêté municipal pour 3 ans.

En 2020, on entre dans la dernière procédure.

Affichage à la mairie de la liste des reprises, au bout d'un mois, si aucun ayant droit ne se manifeste, le maire mettra en place la procédure de reprise de concession.

VOTE : 10 pour

### 5- questions diverses :

#### -Forêt Breuil Chenue :

L'appel d'offres est prêt à être mis en ligne par l'ONF.

Le nouveau directeur du Parc est partie prenante de ce projet.

Les rencontres entre les différents partenaires ont été très positives.

#### -Pont de Longault

Aucune circulation sur le pont jusqu'à la réfection de celui-ci. (Arrêté municipal).

Fin du conseil : 19h20